



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4326

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Passe-Jardins, Les cultivateurs, le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), le Foyer le Verger, des jardins familiaux du Fort de Bron, et aux communes de Mions, Givors et Corbas**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gillet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4326**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Politique de soutien de la trame verte : création de jardins, préservation et diffusion de la biodiversité - Attribution de subventions aux associations Passe-Jardins, Les cultivateurs, le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), le Foyer le Verger, des jardins familiaux du Fort de Bron, et aux communes de Mions, Givors et Corbas**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral n° 6323 du 23 décembre 2011 relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon précise, dans son article 4, que cette dernière peut soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion des espaces naturels. Il peut s'agir des espaces naturels formant "la trame verte" que ce soit des jardins, la biodiversité ou des continuités vertes urbaines. Par délibération n° 2006-3820 du Conseil du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine s'est engagée dans une politique en faveur des jardins collectifs intitulée "Jardinons le Grand Lyon". Elle y définit les conditions d'attribution, par la Communauté urbaine, de subventions de fonctionnement et d'investissement.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté le 16 décembre 2010 par le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a désigné un ensemble d'espaces agricoles, forestiers et naturels formant l'armature verte méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Il est proposé dans ce cadre :

- d'assurer le maintien des jardins collectifs existants par la création, la diffusion et la mise en réseau d'information, de formations, de pratiques et de techniques et par l'intégration des jardins dans l'aménagement urbain,
- d'encourager au développement des jardins collectifs, tant par la formation et l'accompagnement des opérateurs et des porteurs de projet jusqu'à la constitution du dossier technique,
- de diffuser les pratiques de jardinage écologique et respectueuses de l'environnement,
- de développer du lien social et communiquer sur les jardins, par des animations, des sorties, des manifestations, une outillthèque.

Les propositions visent au soutien d'associations concourant à la politique « Jardinons le Grand Lyon », à la préservation de la biodiversité et à la promotion des espaces "nature en ville" sous forme de subventions de fonctionnement et d'équipement.

1° - Pour les subventions d'équipement

En complément de la délibération n° 2013-3889 du Conseil du 18 avril 2013, portant sur l'attribution de subventions pour la création de jardins, la préservation et la diffusion de la biodiversité, il est proposé d'accompagner la création de 3 jardins sur le territoire communautaire et le développement d'un jardin existant concourant aux objectifs énoncés précédemment, pour un montant de 89 675 € se répartissant comme suit :

- à la commune de Mions : une subvention de 68 800 € pour la création d'un jardin nourricier et pédagogique ainsi que d'un verger collectif, dont le coût total est estimé à 172 000 €,

- à la commune de Givors : une subvention de 6 400 € pour la création d'un jardin partagé au site du moulin, dont le coût total est estimé à 16 000 €,

- à la commune de Corbas : une subvention de 8 667 € pour la création d'un jardin partagé sur le site de la "Villa des Terraux", dont le coût total est estimé à 21 668 €,

- à l'association des jardins familiaux du fort de Bron : une subvention de 2 601 € pour l'acquisition et l'installation de bacs de jardinage pour personnes à mobilité réduite, dont le coût total est estimé à 3 252 €,

- au foyer "le verger", association ADAPEI à Caluire : une subvention de 3 207 € pour la création d'un jardin partagé, dont le coût total est estimé à 12 490 €.

2° - Pour les subventions de fonctionnement

Il est proposé, pour la mise en œuvre du programme, de s'appuyer sur le réseau des associations qui proposent à la Communauté urbaine de conduire des actions d'accompagnement concourant aux objectifs énoncés précédemment permettant d'assurer le maintien et le développement de jardins collectifs, de diffuser les bonnes pratiques du jardinage respectueux de l'environnement, de développer du lien social, et de favoriser et faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire :

- à l'association Passe Jardin : une subvention de 85 000 € pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2014, de la mise à jour de l'annuaire des jardins collectifs, des outils internet, la gestion de l'outilthèque et de la documentation, l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation des techniciens et des élus, l'organisation d'une douzaine de séances de formation pour la création d'un jardin partagé, pour acquérir des capacités d'animation et d'encadrement de jardins ainsi que des capacités à être jardinier relais, l'organisation d'ateliers pour diffuser les pratiques du jardinage amateur éco-responsable, 100 demi-journées d'accompagnement à la création de jardins, l'organisation de la fête du printemps et la participation à diverses manifestations comme "les rendez vous au jardin". Le plan de financement de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses		Montant (en €)	Recettes		
				Montant (en €)	Taux (en %)
Objectif 1 : Diffusion et éditions de documents	Annuaire, Site internet, éditions du calendrier, Espace documentaire, Outilthèque	28 600	Région - DCESE (Environnement)	55 300	25
Objectif 2 : Animation d'une journée d'information	Pour les techniciens et les nouveaux élus : Organisation d'une journée visite des jardins collectifs du Grand Lyon	3 000	Région - DPT (Politiques Territoriales)	30 000	14
			Région - DSJVA (Vie Associative)	23 000	10
Objectif 3 : Accompagnement des initiatives locales	Formation "créer un jardin partagé"	11 800	Communauté urbaine	85 000	38
	Formation "de la pratique aux compétences"	4 100			
	Accompagnement des porteurs de projets (100 demi-journées sur le Grand Lyon, 65 hors Grand Lyon)	83 400			

Objectif 4 : Mise en place d'un programme de développement des pratiques de jardinage	Evénement : fête du printemps	13 500	Ville de Lyon	4 000	2
	Formation "jardiniers relais"	7 600			
	Diffusion charte JAER au travers d'ateliers pratiques	36 200	Participation des porteurs de projets, stagiaires, adhérents	23 700	11
Objectif 5 : Inciter dans les accompagnements de projets à la création de lien social et Animer le réseau des jardins partagés	Animation du réseau : Fête de l'automne et sortie découverte	30 800			
	Participation à des événements	2 000			
Total		221 000	Total	221 000	100

- à l'association les cultivateurs : une subvention de 3 570 € pour l'organisation de 11 ateliers chantiers d'éco-jardinage, tant sur Saint Germain au Mont d'Or que sur Fontaines sur Saône,

- au centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) : une subvention de 40 000 € pour la mise en œuvre d'actions de recherches et de valorisation dans le domaine de la botanique appliquée à divers secteurs tels que l'horticulture, la création et la restauration de jardins, l'histoire et l'utilisation actuelle des plantes. Les travaux du CRBA reposent sur la mise à disposition de ressources à la fois documentaires et humaines, de compétences scientifiques, artistiques et techniques, qu'elles soient historiques ou contemporaines. Pour 2014, le CRBA souhaite amorcer une réflexion et mener des actions en faveur des variétés adaptées à leur territoire d'origine, produites en circuits courts, par des acteurs locaux, formés aux savoir-faire par le CRBA et ses partenaires techniques, s'intégrant dans les réflexions émergentes autour de l'autonomie alimentaire à l'échelle régionale par des pratiques économiques et culturelles plus respectueuses de l'environnement et autour de la réorganisation des filières agricoles, en lien avec la préservation des variétés régionales, locales ou anciennes et leur mise à disposition du public ;

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
<i>Achats</i>		Ventes de produits finis, prestations	70 007
Prestations de services	9 100	<i>Subventions</i>	
Achats de matières et fournitures	6 200	Département du Rhône	40 000
<i>Services extérieurs</i>		Communauté urbaine de Lyon	40 000
Entretien et réparation	200	Région Rhône-Alpes	39 000
Assurance	850	Société Tarvel	5 400
Documentation	3 000		
Rémunération immédiate/honoraires	12 600		
Publicité, publication	1 900		
Déplacement, missions	12 000		
<i>Charges de personnel</i>			

Personnels salariés	96 055		
Cotisations sociales	52 502		
Total	194 407	Total	194 407

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 128 570 € au titre de l'année 2014, aux associations suivantes :

- Passe-Jardins : 85 000 €,
- Les cultivateurs : 3 570 €,
- Le Centre de ressources de botanique appliquée : 40 000 €,

b) - l'attribution des subventions d'équipement, pour un montant total de 89 675 €, aux communes et aux associations suivantes :

- Commune de Mions : 68 800 €,
- Commune de Givors : 6 400 €,
- Commune de Corbas : 8 667 €,
- Association des jardins familiaux du fort de Bron : 2 601 €,
- Foyer "le verger" de Caluire : 3 207 €,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, les associations Passe Jardins, Les cultivateurs, le Centre de ressource de botanique appliquée, les jardins familiaux du fort de Bron, le Foyer "le Verger", et les Communes de Corbas, Mions et Givors définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27- Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 avril 2013 pour un montant de 371 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O2512.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - comptes 204141 et 20422 - fonction 830, pour un montant de 89 675 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant en crédits de paiement :

- 10 000 € en 2013,
- 79 675 € en 2014.

5° - **Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O2512 pour un montant de 128 570 € selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2014,
- 28 570 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.